



CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mercredi 9 octobre 2024 à 19h00

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 9 octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

PRÉSENTS :

Eric MARGERIE, maire,
Michel DECAMBOS, Magali LONCLE, Pascal GENISSEL, adjoints,
Sophie PHILIPPE, Nelly LÉBOUCHER, Marie-Pierre LENAULT,
Guillaume LECOEUR, David BOUDET, Yoann GIBON, Antoine BARBULEE,

ABSENTS EXCUSÉS :

Sandrine BOURDON, Emmanuel LAUDO, Céline OBIANG OBAME,
Sylvain GUILBAULT, Solène MAURICE-PEROUMAL,

POUVOIRS :

Laurence MAUREY donne pouvoir à Michel DECAMBOS

SECRÉTAIRE :

David BOUDET

INVITÉE :

Vanessa BOUBERT, secrétaire générale des services

Mr David BOUDET est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2024

BATIMENTS

2. Réhabilitation de la mairie

AFFAIRES DIVERSES

3. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/09/2024

Délibération 2024/076

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2024.

Après délibération, le Conseil municipal, (12 voix POUR) :

- *Approuve le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024.*

BATIMENTS

REHABILITATION DE LA MAIRIE

(Rapporteur Michel DECAMBOS)

Délibération 2024/077

Monsieur DECAMBOS revient sur la première proposition faite lors du conseil municipal du 10 septembre dernier et fait la présentation du projet concernant les façades avec de nouvelles variantes proposées par l'architecte, permettant de se projeter sur la façade sud.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le bâtiment a été étudié afin de pouvoir optimiser au mieux les espaces perdus, de faire une rénovation complète permettant une mise aux normes réglementaires et donnant une nouvelle image plus moderne, en tenant compte des contraintes existantes.

La variante D remplace les habillages en brise soleil par des éléments horizontaux. Ceux-ci sont réalisés en maille métallique avec une forme libre pour apporter de la douceur et gommer le rond de la façade. Cette option nécessitera la pose d'un film sur les vitrages.

La variante E prévoit aucun habillage de façade c'est le bardage de la partie arrondie de la façade qui va devoir porter une couleur ou une texture particulière, l'intimité demeure la pose d'un film est indispensable également.

La suppression du mur rideau qui est remplacé par des baies symétriques permettant l'éclairage et la ventilation des locaux.

On revient à la version de départ permettant de donner de l'allant à la façade avec un habillage en relief vertical ce qui est le plus intéressant pour régler en une fois les problèmes de soleil, de vue, d'esthétique, de sécurité, d'intimité et permet d'obturer la présence de locaux techniques.

Afin de mettre en accord l'ensemble des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de conserver la première présentation en la modifiant par une partie pleine en bas et des vitrages en partie haute, avec la possibilité d'ouvrir les vitres en intérieur. Mais également en conservant le brise vue extérieur mais en augmentant l'écart d'espacement entre les lames afin de conserver une luminosité.

L'architecte ayant confirmé que cette proposition est bien réalisable.

Monsieur le Maire propose donc de retenir le premier projet de la façade avec une perspective en brise vue.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- *Décide de valider le projet de façade avec brise vue vertical, le tout en prenant en compte les modifications demandées,*
- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

Michel DECAMBOS a demandé à l'architecte si au niveau structurel de la mairie, il serait envisageable dans le futur d'agrandir le bâtiment par l'extérieur au niveau de la terrasse nord si un jour le besoin se faisait ressentir.

Madame THINON a répondu que la structure actuelle du bâtiment permettrait de réaliser sans souci un étage sous réserve de déposer l'intégralité de l'étanchéité, à noter que cette extension fermerait néanmoins partiellement les baies qui donnent côté nord. L'agrandissement devra se poser obligatoirement sur des éléments de structure du RDC.

Délibération 2024/078

Le projet de réhabilitation énergétique et de réorganisation des locaux de la mairie a été proposé avec plusieurs scénarios concernant le mode de chauffage :

Scénario 1 : Système de chauffage actuel maintenu

Scénario 2 : Installation d'une Pompe à chaleur (PAC) Air/Eau

Scénario 3 : Installation d'une Pompe à chaleur (PAC) Air/Air

Scénario 4 : Installation d'un système hybride Gaz et PAC Air/Air

Monsieur Yoann GIBON fait la remarque que la PAC Air/Air est bien pour des grands espaces et permettrait d'assainir la salle du RDC-1, par contre la durée de vie d'une installation est en moyenne de 10 à 15 ans. Le scénario 4 a été rajouté par le cabinet suite à sa demande pour une solution Hybride, qui permettrait de gérer deux énergies.

Il avait été posé la question du tarif jaune lors du précédent conseil municipal, le cabinet d'étude qui gère les fluides en lien avec l'architecte sur le projet précise que le tarif jaune peut ne pas être nécessaire, notre installation étant déjà en triphasée le tarif bleu est donc dimensionné pour du 36 kVA.

Au vu des divers scénarios, des gains énergétiques possibles et de l'avis de la commission bâtiment qui s'est réuni le 9 octobre.

Monsieur le Maire propose de valider le scénario 3 pour l'installation d'une PAC Air/Air.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (8 voix POUR, 4 ABSTENTIONS) :

- *Décide de valider le scénario 3 pour le mode de chauffage avec une pompe à chaleur (PAC) Air/Air*
- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un incident qui s'est produit à l'école vendredi 4 octobre dernier et résolu par la directrice dès le lundi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance,
David BOUDET

Le Maire,
Eric MARGERIE